

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2017)
Heft: 25

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation continue des ingénieurs géomètres inscrits au registre des géomètres devra désormais pouvoir être attestée

Les ingénieurs géomètres inscrits au registre des géomètres sont soumis à diverses obligations professionnelles, dont celle de se former en permanence. Le règlement régissant la formation continue des ingénieurs géomètres fixe les exigences minimales qui s'appliquent en la matière.

Les obligations professionnelles incombant aux ingénieurs géomètres inscrits au registre des géomètres sont régies par l'article 22 alinéa 1 OGéom¹.

L'ordonnance leur impose notamment d'approfondir, d'étendre et d'améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs capacités professionnelles en suivant une formation continue:

Ordonnance sur les géomètres

Article 22 Obligations professionnelles

...

g. approfondir, étendre et améliorer leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs capacités professionnelles en suivant une formation continue.

...

L'obligation professionnelle de suivre une formation continue n'est pas seulement un devoir, c'est aussi un impératif pour l'exécution indépendante de travaux de la mensuration officielle.

C'est donc en accord avec le service spécialisé de la Confédération – la Direction fédérale des mensurations cadastrales² – et la Conférence des services cantonaux du cadastre CadastreSuisse que la Commission fédérale des ingénieurs géomètres a élaboré un règlement régissant la formation continue des ingénieurs géomètres³.

Il fixe les exigences minimales que les ingénieurs géomètres inscrits au registre des géomètres doivent respecter en matière de formation continue, qu'ils soient actifs ou non dans le domaine de la mensuration officielle.

Les grandes lignes du règlement

• *Durée minimale de la formation continue*

Toute personne inscrite au registre des géomètres est tenue de consacrer un minimum de 16 heures par année civile à sa formation continue. Une journée correspond à 8 heures.

• *Contenu de la formation continue (critères de formation)*

Est considérée comme une formation continue toute offre dont le contenu se rapporte à l'un au moins des thèmes de l'examen d'Etat (art. 9 OGéom).

• *Forme prise par la formation continue et catégories*

Les institutions dont les offres sont considérées comme des manifestations de formation continue sont décrites en détail dans le règlement, de même que les catégories d'activités de formation spécifiques.

• *Confirmation /certificat de formation continue*

La formation doit faire l'objet d'une confirmation par l'organisme qui la dispense. Les indications devant figurer sur la confirmation sont décrites en détail dans le règlement.

• *Organe de contrôle*

C'est à l'autorité cantonale compétente pour la surveillance des mensurations qu'il incombe de décider si un contrôle régulier ou ponctuel des personnes inscrites au registre doit être entrepris.

• *Délai de conservation*

La personne inscrite au registre des géomètres est tenue de conserver les attestations/certificats durant 5 ans.

Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et s'applique à toutes les personnes inscrites au registre des géomètres⁴.

Georges Caviezel, ing. géom. brev.

Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch

¹ Ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (ordonnance sur les géomètres, OGéom), (RS 211.432.261)

² Article 40 de l'ordonnance sur la mensuration officielle OMO, RS 211.432.2

³ www.cadastre.ch/mo → Organisation → Obligations professionnelles

⁴ www.cadastre.ch/mo → Organisation → Registre des géomètres → Section «Accès au registre des géomètres (accessibles en ligne au public)»

Un cadre festif pour la remise des brevets d'ingénieurs géomètres en 2017

La nouvelle promotion d'«ingénieurs géomètres brevetés» compte une femme et huit hommes. Après leur réussite à l'examen d'Etat, c'est à Berne, à l'hôtel Bellevue Palace, que le brevet leur a été remis le 15 septembre 2017.



De gauche à droite:
Steven Grivel, Grégory
Steiner, Pascal Jourdan,
Vanessa Chevallier, Milo
Pozzi, Pascal Inauen,
Giacomo Sani, Joachim
Nicod, Martin Andreas
Wehrli

Photo: Georges Caviezel

La cérémonie de remise des brevets aux candidats ayant réussi l'examen d'Etat s'est déroulée le 15 septembre 2017 à l'hôtel Bellevue Palace à Berne, en présence de 80 personnes. Les jeunes ingénieurs suivants – une femme et huit hommes – sont dorénavant en droit de porter le titre d'«ingénieur(e) géomètre breveté(e)»:

Chevallier Vanessa, Leysin
Grivel Steven, Estavayer-le-Lac
Inauen Pascal, Rorschach
Jourdan Pascal, Vevey
Nicod Joachim, Chenaux
Pozzi Milo, Cadempino
Sani Giacomo, Camorino
Steiner Grégory, Sorens
Wehrli Martin Andreas, Bülach

Après l'obtention du master, les candidats ont consacré deux années ou plus à acquérir une bonne expérience professionnelle et à approfondir leurs connaissances dans les quatre thèmes que sont la mensuration officielle, la géomatique, la gestion du territoire et la gestion d'entreprise avant de passer trois semaines d'examen intensives au centre national des sports de Macolin. Ce centre – «un environnement stimulant pour le corps et l'esprit» selon son site Internet – est parfait pour accueillir les épreuves de l'examen d'Etat, où l'on attend également des candidats des prestations de haut niveau.

Les nouveaux titulaires du brevet sont désormais en droit d'exécuter des mensurations officielles dans toute la Suisse, sous réserve de leur inscription au registre des ingénieurs géomètres.

Les brevets ont été remis aux récipiendaires par Georges Caviezel, président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres, et Marc Nicodet, responsable du domaine Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales de l'Office fédéral de topographie swisstopo.

On notera également la présence à la cérémonie du Dr Fridolin Wicki, directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo, de Thomas Frick, président de l'association professionnelle des Ingénieurs-Géomètres Suisse (IGS), de Petra Hellemann, présidente de geosuisse, de Patrick Reimann, président de CadastreSuisse et de Hansueli Würth, vice-président de Geo+Ing. Ils ont tenu, à l'instar des nombreux proches des candidats, de leurs employeurs ainsi que des membres et des experts de la Commission des géomètres, à saluer cette belle réussite professionnelle.

L'orateur principal de la cérémonie était le Dr Urs Marti, expert reconnu dans le domaine de la mensuration nationale géodésique au sein de l'Office fédéral de topographie. Durant son exposé intitulé «Déterminer l'altitude n'est pas toujours aussi simple qu'il y paraît», il est parvenu avec brio à captiver son auditoire avec un sujet technique pourtant ardu et austère.

L'apéritif qui a suivi cette intervention a permis aux uns et aux autres de partager expériences et anecdotes, la cérémonie s'achevant ainsi dans la convivialité. Le cadre, symbolique par la grande proximité du Palais fédéral, a été unanimement apprécié par tous les convives.

Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à tous les ingénieurs géomètres brevetés: qu'ils soient tous fiers de porter ce titre! Nous formons enfin des vœux pour leur avenir à tous, aussi bien sur le plan professionnel que dans la sphère privée.

Georges Caviezel, ing. géom. brev.
Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch

Brochure d'information «La mensuration officielle de la Suisse: un gage de sécurité et de prospérité.»

La brochure d'information entièrement repensée fournit un aperçu de la valeur et de l'utilité de la mensuration officielle en Suisse.

Un imprimé de grande valeur

On peut remettre une brochure imprimée à quelqu'un. C'est un objet tangible qui incarne l'idée même de durée. Ce message est parfaitement en phase avec la nature profonde de la mensuration officielle: servir de base pérenne à la création de valeur et à la couverture de besoins par des tiers. Et grâce au lien vers le site Internet www.cadastre.ch, le format numérique est bien présent. La mensuration officielle s'y reconnaît également, puisqu'elle fournit des géoinformations numériques.

Une grande partie de la population ignore ce qu'est la mensuration officielle ou l'associe tout au plus aux limites des biens-fonds qu'il faut mesurer. Les bénéfices que nous retirons individuellement et collectivement de la mensuration officielle vont pourtant bien au-delà de cela, puisqu'elle constitue un gage de sécurité et de prospérité.

La nouvelle brochure d'information, entièrement repensée, ne s'arrête toutefois pas au seul rôle de garante de la propriété foncière assigné à la mensuration officielle. Elle vise à établir, par le texte et par l'image, le lien qui l'unit à des fondements essentiels de notre prospérité: la sécurité – propriété garantie, base de planification sûre –, l'innovation et la qualité de vie. Les données fiables de la mensuration officielle sont présentes dans chacun de ces domaines.

La brochure montre également que l'infrastructure «mensuration officielle» nécessite un entretien permanent, tâche assumée conjointement par le secteur privé et les pouvoirs publics depuis plus d'un siècle, parce que le visage de la Suisse ne cesse d'évoluer. En effet, les données de la mensuration officielle doivent toujours être d'une parfaite actualité pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle. Les tâches requises, acquisition,

actualisation et traitement des données, sont assurées par de nombreux professionnels exerçant des métiers très divers et bénéficiant de formations variées – la brochure s'en fait aussi l'écho.

Elle vise enfin à fournir une vue d'ensemble sans se perdre dans les détails, en présentant les tenants et les aboutissants de la mensuration officielle. Des codes QR et des liens vers www.cadastre.ch, le portail du cadastre suisse, permettent au lecteur d'en savoir plus s'il le souhaite. Gratuite, la nouvelle publication est disponible en allemand, en français, en italien et en anglais.

C'est désormais à vous, gens du métier, qu'il revient de diffuser largement cette nouvelle publication, aux visiteurs des salons de la formation professionnelle ou des foires-expositions, à vos clients dans votre bureau de géomètre ou à des enseignants afin qu'ils en fassent le meilleur usage dans leur salle de classe. Faites circuler cette brochure et assurez ainsi la promotion de votre métier et de la mensuration officielle!

Elisabeth Bürki Gyger

Géodésie et Direction fédérales des mensurations cadastrales
elisabeth.buerki-gyger@swisstopo.ch

La mensuration officielle permet progrès et innovations, notamment au cœur des villes.



Commande

Par courriel transmis à infovd@swisstopo.ch en indiquant:

- l'adresse postale
- le nombre d'exemplaires souhaités
- la langue (allemand, français, italien, anglais)

Les brochures seront livrées d'ici mi-janvier 2018.



Recommandation portant sur l'application des transformations géométriques en mensuration officielle

Datant de 2008, le guide en vigueur jusqu'à présent a fait peau neuve. Il se présente désormais sous la forme d'une recommandation disponible en allemand et en français.

La recommandation portant sur l'application des transformations géométriques en mensuration officielle poursuit toujours le même but en produisant les mêmes effets: il vise à aider les utilisateurs à corriger les tensions pouvant affecter des mensurations et à intégrer géométriquement des géodonnées très diverses (tant au niveau de leurs modes de détermination que de leurs cadres de référence) aux données de la mensuration officielle.

Les travaux effectués ont d'abord consisté à réactualiser les *trois premiers chapitres* (*Guide d'utilisation, Introduction, Typologie des cas*), l'analyse du problème se focalisant notamment sur la genèse des cadres de référence actuels et le passage entre les plus anciens et eux. Il est important de comprendre comment les cadres de référence sont nés et quelles sont leurs propriétés pour transférer les géodonnées existantes au mieux.

Le *quatrième chapitre* (*Enumération des méthodes*) est la base théorique sur laquelle repose l'homogénéisation géométrique de géodonnées. Les algorithmes et leurs caractéristiques respectives y sont exposés. Il a été complété par les méthodes de transformation et d'interpolation nouvellement incluses dans le logiciel géodésique GeoSuite de l'Office fédéral de topographie swisstopo.

Le *cinquième chapitre* (*Inventaire des systèmes et logiciels disponibles*), entièrement revu, décrit les systèmes et les logiciels auxquels il est fréquemment recouru aujourd'hui.

Le *chapitre 6* (*Traitements selon les types de cas*) expose les solutions envisagées et les principes utilisés pour intégrer des géodonnées de provenances et de qualités très diverses. Le schéma général de décision proposé au paragraphe 6.1.3 devrait se révéler précieux pour les personnes qui procèdent aux traitements.

Les *autres paragraphes* du chapitre 6 contiennent des enseignements tirés par le passé, dans le cadre de nombreuses entreprises de mensuration, susceptibles de servir lors du traitement et de l'évaluation de renouvellements futurs. Outre l'intégration de données vectorielles, celle de données tramées et de nuages de points est aussi évoquée brièvement.

Le *chapitre 7* (*Exemples concrets et expériences*) présente des cas de figure rencontrés lors de la remise en état d'anciennes œuvres de mensuration (graphiques, semi-numériques, projection de Bonne → projection cylindrique) et lors du changement de cadre de réfé-

rence MN03 → MN95. Ici aussi, de précieux enseignements sont tirés pour pouvoir resservir en d'autres occasions.

Une bibliographie et une liste des abréviations complètent la recommandation.

La nouvelle recommandation portant sur l'application des transformations géométriques en mensuration officielle peut être téléchargée sous forme de fichier PDF sur le portail du cadastre suisse www.cadastre.ch → Services & publications → Publications.

Toutes les figures peuvent également y être chargées, pour illustrer des exposés ou pour servir dans le cadre de cours de formation. Elles sont rassemblées au sein d'un fichier zip, dans des versions à haute résolution.

Le but visé par les auteurs est de permettre au personnel d'encadrement et aux responsables de projets ainsi qu'aux professeurs et aux étudiants à qui la correction de déformations géométriques a été confiée, de trouver de nombreux principes, des enseignements clés et des indications de méthode dans la recommandation. Ils pourront ainsi parvenir plus vite et plus efficacement à un résultat de grande qualité, également optimal en termes économiques.

Beat Sievers, ing. géom. brev.
sievers-frey@bluewin.ch

Equipe de rédaction

L'équipe de rédaction est composée de collaborateurs de swisstopo, Andreas Schlatter, Markus Scherrer, Jérôme Ray et Elisabeth Bürki Gyger et des auteurs du guide publié en 2008, à savoir Raymond Durussel, Laurent Huguenin et Beat Sievers. Ce dernier s'est en outre chargé de coordonner les travaux de révision.

La manifestation d'information 2017 sur le cadastre RDPPF

Intitulée «Digital first/priorité au numérique! Le cadastre RDPPF encourage les échanges numériques», la manifestation d'information du 8 novembre 2017 a donné lieu à des discussions animées. Le changement de paradigme (passage complet au numérique pour les processus et les données en vigueur) constitue un défi de taille. Si le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) s'est d'ores et déjà engagé dans cette voie, il lui reste encore bien des étapes à franchir.

130 personnes issues de la Suisse entière se sont retrouvées le 8 novembre 2017 à l'hôtel Arte à Olten pour une journée d'étude placée sous le signe de la «priorité au numérique (digital first)». Coorganisée par l'Office fédéral de topographie swisstopo, la CCGEO¹ et CadastreSuisse², cette manifestation a permis d'une part de faire le point sur l'état d'avancement de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et d'aborder d'autre part la question plus générale de la place du numérique dans l'administration. Le cadastre RDPPF a valeur d'exemple dans ce cadre. Au-delà des défis d'ordre purement technique à surmonter, il soulève aussi de nombreuses questions de nature juridique, relatives aux procédures à élaborer et à appliquer pour que les données soient juridiquement contraignantes.

Laurent Niggeler, géomètre cantonal de Genève, a fourni un aperçu des nombreux travaux en cours au sein du canton de Genève dans le domaine de la cyberadministration. Un objectif majeur est visé ici: permettre des échanges entièrement numériques entre l'administration et ses interlocuteurs (particuliers et professionnels). Les maquettes numériques (BIM, Building information modelling) constituent ainsi une forte incitation à numériser l'ensemble des activités de construction, délivrance des permis de construire incluse. Une demande de permis au format PDF ne se montrera donc pas suffisante dans ce cadre, puisqu'il faudra fournir les données du modèle qui seront alors soumises à un examen automatisé.

Des bases légales appropriées sont par ailleurs nécessaires pour que le changement de paradigme puisse être mis en œuvre dans l'administration. Dans le cas du cadastre RDPPF, il s'agit de la LGéo³ et de l'OCRDP⁴ qui existent d'ores et déjà. Le *Dr Sutter-Sohm*, professeur ordinaire de droit civil et de procédure civile à l'universi-

té de Bâle, a indiqué que si les bases légales existantes sont de bonne qualité, elles nécessitent d'être revues et précisées sur certains points, au vu de l'expérience acquise en pratique ces dernières années. Une meilleure différenciation des composantes suivantes a notamment été évoquée:

- le contenu du cadastre juridiquement en vigueur,
- les informations supplémentaires telles que les modifications en cours et
- les fonctions supplémentaires comme l'organe officiel de publication.

La question des mentions portées au registre foncier et/ou au cadastre RDPPF a également été abordée.

Daniel Kettiger, avocat indépendant (Mag. rer. publ.), a ensuite traité de la fonction supplémentaire d'«organe officiel de publication». Il a insisté sur la grande disparité existant entre les processus de génération, d'enquête publique et de publication régissant les 17 thèmes RDPPF et a détaillé ce dont il fallait tenir compte lors de l'extension par la fonction supplémentaire d'organe officiel de publication.

Le *Dr Amir Moshe*, responsable juridique de l'Office du registre foncier et des mensurations de Bâle-Ville, a dévoilé l'élégante solution bâloise pour l'organe officiel de publication. La feuille officielle numérique permet de fournir des liens directs vers des RDPPF projetées, soumises à une enquête publique, accessibles sur le portail du cadastre RDPPF.

Le *Dr Fridolin Wicki*, directeur de swisstopo, a planté le décor en matière de numérisation. On enregistre une profusion d'activités et d'initiatives au sein de la Confédération et des cantons visant toutes à encourager fortement les échanges numériques sur tous les plans. Avec le cadastre RDPPF, c'est une collaboration numérique exemplaire qui se met en place, impliquant tous les niveaux fédéralistes et les services spécialisés les plus divers dans le but de permettre un accès simple, rapide et fiable aux informations correspondantes à l'ensemble de ses utilisateurs. Un effet secondaire souhaité a du reste été produit, puisque l'administration

¹ CCGEO: Conférence des services cantonaux de géoinformation

² CadastreSuisse: Conférence des services cantonaux du cadastre

³ Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation, LGéo), RS 510.62

⁴ Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP), RS 510.622.4

elle-même accède plus simplement à ces mêmes informations pour ses propres besoins.

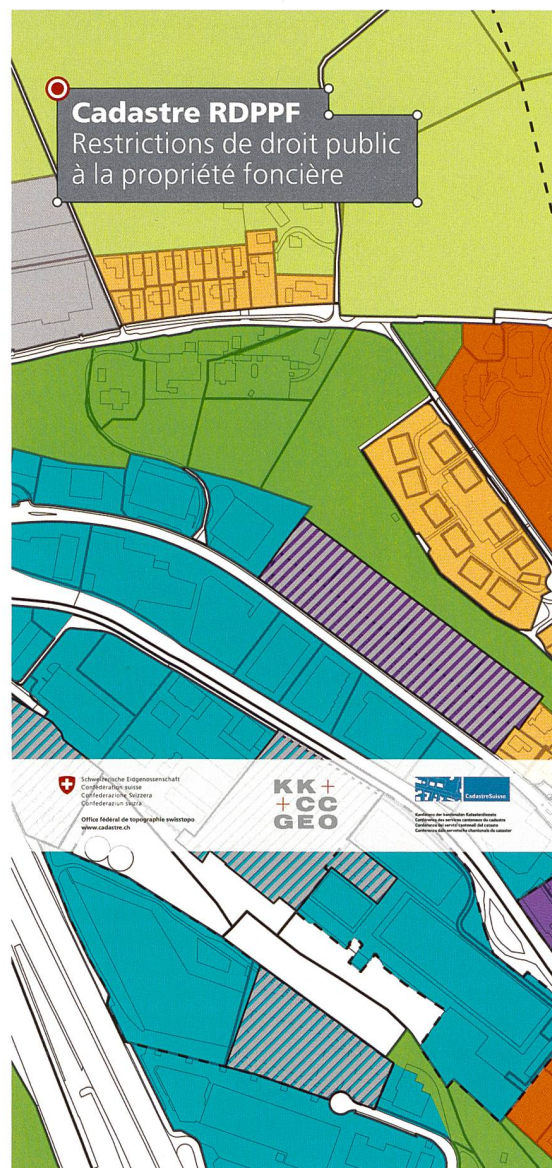
Yves Maurer, de l'Office fédéral du développement territorial, a fortement incité ses collègues aménagistes à recourir aux nouvelles possibilités numériques offertes par la géoinformation pour l'aménagement du territoire. De nombreux cantons ont déjà pris de très bonnes initiatives à ce sujet. Elles requièrent toutefois de disposer de données harmonisées à l'échelle de la Suisse entière.

A partir de 2020, 17 thèmes RDPPF devront être accessibles simplement dans la Suisse entière sur les portails cantonaux du cadastre RDPPF. Il existe cependant bien d'autres restrictions de droit public à la propriété foncière. C'est pourquoi un projet prioritaire a été consacré à la recherche d'autres candidates à l'inscription au cadastre. Marc Iskandar, ingénieur en géomatique dans le canton du Jura, a présenté l'état de ses travaux qui se sont fondés sur les jeux de géodonnées de base répertoriés à l'annexe 1 OGéo⁵. Le processus de prise en charge de nouveaux thèmes RDPPF relevant du droit fédéral a par ailleurs été établi.

Les ateliers se sont déroulés après le déjeuner. Des discussions animées ont eu lieu au sein de groupes de taille plus réduite. Elles ont concerné les nouveaux thèmes RDPPF, les outils standard (tools) pour le cadastre RDPPF, l'utilité de données harmonisées pour le développement territorial et l'organe officiel de publication.

En milieu d'après-midi, le Dr Bastian Graeff du canton d'Uri a fait le tour de l'état d'introduction du cadastre dans les cantons et des solutions qui y sont mises en œuvre. Il a précisé les diverses formes d'organisation et les extensions cantonales par des RDPPF supplémentaires, puis il a brièvement exposé les résultats principaux des projets prioritaires portant sur les RDPPF 3D, l'extrait commun registre foncier/RDPPF et les RDPPF projetées avant de conclure par un regard au-delà de la frontière pour évoquer les efforts d'introduction déployés dans la Principauté du Lichtenstein.

C'est ensuite Jean-Marc Buttlinger, responsable du service spécialisé SIG du canton de Bâle-Campagne, qui a présenté la solution concrètement mise en place et les défis qu'il a fallu relever. Il a clairement montré qu'il s'agit surtout d'un projet organisationnel. Il convient de définir des règles régissant les différentes étapes de la procédure, de la prise en charge initiale des données par thème jusqu'à leur contrôle avant l'approbation, pour que les RDPPF en vigueur puissent être publiées. Ainsi, l'introduction du cadastre RDPPF constitue une excel-



lente occasion d'intégrer les géodonnées de base numériques dans les processus existants, de repenser et d'optimiser l'ensemble de ces derniers et de renforcer la collaboration entre les différents services impliqués.

Après avoir brièvement récapitulé les résultats déjà obtenus et précisé les prochaines étapes à franchir, Marc Nicodet, responsable du domaine Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales de swisstopo, a esquissé les contours du développement du cadastre RDPPF au-delà de 2020. Il s'est risqué à tracer une perspective à plus long terme avant de s'interroger sur les conditions requises pour faire évoluer le cadastre RDPPF vers un cadastre juridique ou un cadastre spatial.

Au final, la manifestation s'est révélée très réussie et nous nous réjouissons d'ores et déjà de la prochaine édition qui se tiendra le mardi 13 novembre 2018, à Welle 7 à Berne.

Christoph Käser, ing. dipl. EPF
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

⁵ Ordonnance sur la géoinformation (OGéo), RS 510.620

Nouveau groupe de pilotage BIM – Géodonnées

La numérisation du secteur du bâtiment progresse et influence aussi la géomatique. Les développements techniques dans le domaine du BIM (Building Information Modelling) créent de nouvelles formes de collaboration multidisciplinaire. Pour bénéficier de ce potentiel, il faut examiner de nouveaux processus de travail et redéfinir les interactions.

Le nouveau groupe de pilotage «BIM – Géodonnées» a pour tâche de coordonner et de promouvoir ces développements au sein du secteur de la géomatique. Ce groupe de dix personnes est dirigé par Matthias Widmer, vice-président de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire geosuisse, une société spécialisée de la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA.

Les membres du groupe de pilotage ont pu participer à l'élaboration de la Fiche technique SIA 2051 Building Information Modelling (BIM) – Bases pour l'application de la méthode BIM et y ont apporté les expériences et les préoccupations de la géomatique. La fiche technique SIA 2051 BIM entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle peut être obtenue auprès de la SIA.

Helena Åström Boss, ing. géom. brev.
Au nom du groupe de pilotage «BIM – Géodonnées»
helena.astroem@swisstopo.ch

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
► 20.10.2017	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2017/02</i> Instruction «Cadastre RDPPF – Service Web RDPPF (appel d'un extrait)» Modification du 1 ^{er} novembre 2017
► 20.10.2017	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2017/03</i> Instruction «Cadastre RDPPF – DATA Extract» Modification du 1 ^{er} novembre 2017

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Date	Thème
► 07.09.2017	<i>MO-Express 2017/06</i> Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO – Résultats pour 2016 et questionnaire pour 2017
► 24.11.2017	<i>Cadastre RDPPF Express 2017/05</i> Etablir le rapport annuel «Cadastre RDPPF» 2017 – tâches incombant aux cantons

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail
www.cadastre.ch/mo →

Aspects juridiques & publications

ou

www.cadastre.ch/rdppf →

Aspects juridiques & publications

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales